



Présentation du cours d'option de 2A de 'Politiques publiques' (nouveau cours)

Ph. Juhem 2018-2019

L'objectif du cours de 'politiques publiques' est d'analyser le processus d'extension des missions que se sont données les administrations publiques durant les 50 dernières années. Politiques culturelles depuis A. Malraux et J. Lang, politiques de diplomation (objectif de 80% d'une classe d'âge au bac), politiques d'aménagement du territoire (Villes nouvelles, Grand Paris, développement du tourisme, Plan neige, loi Littoral, etc.), politiques sociales (financement croissant des dépenses de santé et des retraites), politiques de traçabilité et de sécurité alimentaire (depuis les gripes aviaires et la crise de l'ESB), politiques énergétiques (développement d'une industrie nucléaire et d'un large parc de centrales), politiques de recherche (CNRS, crédit d'impôt recherche, dispositif Idex), politiques de décentralisation, politiques militaires de dissuasion mais de maintien des capacités de projection, politiques du logement et de mixité (part minimale par commune de logements sociaux), etc. : il est peu de domaines dans lesquels l'action stratégique des administrations publiques n'a pas connu une progression significative. Même dans le domaine économique, si l'État intervient moins qu'auparavant à travers des entreprises publiques, dans beaucoup de secteurs il a renforcé le contrôle réel exercé sur les firmes (lutte contre les cartels et les abus de position dominante, durcissement des normes de sécurité, limitation des seuils admissibles de pollutions, effort de réduction des rejets de CO₂, renforcement des prérogatives des « comités d'hygiène et de sécurité », prélèvement à la source, rationalisation de la lutte contre la fraude fiscale et l'optimisation, imposition de normes comptables, etc.).

Pourtant, à rebours de ce constat, le discours journalistique identifie plutôt une « crise de l'État » ou un affaiblissement de ses capacités d'action, notamment du fait de la « mondialisation » ou de l'europanisation de l'action publique dans le cadre communautaire. Nous examinerons donc dans le détail un certain nombre de politiques sectorielles, si possible dans une perspective comparative (Royaume-Uni et États-Unis) pour trancher la question du renforcement ou de l'affaiblissement des capacités d'action des États. Le cours envisagera les théories de l'action publique telles que l'analyse académique des politiques publiques les a développées depuis 30 ans mais avec le souci d'examiner, dans une perspective socio-historique, un éventail large de politiques concrètes menées dans les différents secteurs que nous avons évoqués. Enfin, le cours cherchera à comprendre comment le caractère segmenté de l'État – rivalités entre ministères, entre Grands Corps, entre administrations centrales et déconcentrées, séparation toujours soulignée entre la haute fonction publique et le personnel politique (élus et ministres) – est susceptible de participer au dynamisme propre de la régulation publique.